

*Questions orales*

● (1432)

**L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de cette question. Je n'ai donc aucune réponse à donner au très honorable député. Je vais me renseigner, mais je n'en ai pas entendu parler ni au cabinet ni ailleurs.

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, la réponse du ministre révèle donc que c'est le premier ministre lui-même qui a pris la décision et elle révèle aussi comment il domine le cabinet.

**Des voix:** Bravo!

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je signalerai un cas au ministre car je sais maintenant qui a pris la décision puisque le cabinet n'y a été pour rien. Certaines universités s'inquiètent que le gouvernement ait refusé au gouverneur général l'autorisation de transmettre un message qui lui était adressé par l'Université Western, en Ontario, dans lequel on demandait à remettre au Prince de Galles un diplôme honorifique pour marquer le centième anniversaire de cet établissement. Neuf ou dix mois se sont écoulés. Peut-être que le ministre du Travail pourrait répondre à cette question. Je l'entends marmotter. C'est ce qu'il aura fait de plus intelligent.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Diefenbaker:** Je demanderai au premier ministre suppléant pourquoi après un silence de plusieurs mois, on a refusé la requête sans explication? Pourquoi? Le ministre l'ignore parce que ce n'est pas le cabinet qui a décidé, mais voudrait-il s'informer pourquoi le premier ministre a pris cette décision comme il a dû le faire?

Ce n'est qu'un autre exemple de la façon dont le gouvernement mine constamment le principe de la monarchie, avec la complicité du ministre qui est assis derrière le ministre des Finances. C'est l'un des plus grands coupables à cet égard au Canada.

**M. Chrétien:** Monsieur l'Orateur, je ne peux pas accepter ce que vient d'affirmer le très honorable représentant. Sa Majesté la reine est venue au Canada pendant l'administration du premier ministre actuel beaucoup plus souvent que quand le très honorable représentant de Prince-Albert était premier ministre. Il devrait être le dernier à me poser une question de ce genre parce qu'il sait très bien que c'est le premier ministre du Canada qui est le conseiller de Sa Majesté la reine pour le Canada.

**M. Diefenbaker:** Est-ce vrai?

**M. Chrétien:** Chaque fois qu'on fait une demande de ce genre, le gouvernement communique avec la reine et l'on décide combien souvent la famille royale doit venir à Ottawa. Je ne crois pas que les Canadiens aient été privés de visites de la famille royale au cours des dernières années.

[M. Diefenbaker.]

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, le ministre a répondu à tout sauf à ma question. Comment le premier ministre du Canada a-t-il pu demander à un gouverneur général de ne pas transmettre une lettre de l'université de Western Ontario et de garder le silence à ce sujet pendant plusieurs mois?

**Des voix:** Oh, oh!

\* \* \*

[Français]

## LES FINANCES

ON DEMANDE QUAND SERONT PRÉSENTÉS LES AMENDEMENTS  
À LA LOI SUR LES BANQUES

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur le président, l'honorable ministre des Finances peut-il dire à la Chambre pourquoi il n'a pas déposé les amendements à la loi sur les banques, puisqu'il s'était engagé envers nous à la Chambre, ici, à déposer ces amendements avant la fin du mois de mars, et aujourd'hui, c'est la dernière journée de séance du mois? Le cas échéant, peut-il dire à la Chambre quand donc il espère déposer ces amendements?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances):** Monsieur le président, je suis déçu de faire rapport à l'honorable député que le bill n'a malheureusement pas été complété et qu'il n'est pas encore revenu devant le Cabinet. Aussitôt qu'il le sera, j'ai l'intention de le déposer devant la Chambre.

[Traduction]

LA LOI SUR LES BANQUES—LA RÉDACTION DES MESURES  
MODIFICATIVES

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, étant donné qu'on nous a dit par le passé que la rédaction de bills de ce genre posait certains problèmes, le ministre de la Justice, dont le ministère s'occupe de la rédaction des mesures législatives, peut-il dire à la Chambre quelles sont les difficultés que pose la rédaction de cette mesure dont il s'occupe depuis des mois? Si la rédaction de cette mesure pose tellement de difficultés, acceptera-t-il l'aide officielle de l'opposition pour rédiger le bill?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je ne puis donner une réponse complète pour des raisons bien évidentes. J'aimerais simplement garantir au député que, sur l'insistance de mon collègue, le ministre des Finances, le cabinet a demandé il y a déjà quelque temps que le ministère de la Justice considère la rédaction du bill sur les banques comme prioritaire et c'est ce que nous avons fait. J'espère que mon ministère pourra fournir très rapidement à mon collègue un exemplaire de ce bill.

**Une voix:** Avant la fermeture des banques?

**M. Basford:** Je prends acte du fait que le député offre son aide pour rédiger cette loi. Je devrai vérifier très soigneusement ses titres de compétence. Toutefois, selon le résultat des prochaines élections à Edmonton, il aura ou il pourra avoir la possibilité de donner son avis en comité sur la qualité de ce bill, à titre de député de l'opposition.